



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/09/2022

MAIRIE
18 Avenue de la Gare
54290 BAYON
Tél : 03 83 72 51 52

secretariat@mairie-bayon.fr
www.mairie-bayon.fr

L'an deux mille vingt-deux, le treize septembre à 20h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

Etaient présents : Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, M. RUSE Serge, Mme VAUNE Audrey, Mme RAUMEL Karine, M. LAMOISE Régis, Mme COINTEAUX Chantal, Mme PETAT COLLE Annick, M. ROUY Christophe, Mme FRANCOIS Vanessa.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 14

Absents : 1

Excusés : 1

Nombre de suffrages
exprimés : 14

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 1

Etai(ent) excusé(s) : M. DECLERCQ Ludovic.

Etai(ent) absent(s) : Mme LURION Eve-Hélène.

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme RAUMEL Karine

Acceptation d'une subvention Délibération n°2022 - 44

Date de convocation
08/09/2022

Date d'affichage
16/09/2022

Considérant les travaux entrepris au sein du bâtiment de l'école de Musique,
Considérant la demande du comptable public pour pouvoir accepter une subvention,

La Mairie et l'école de Musique se sont entendues pour partager les frais de rénovation du local où se trouve l'école de Musique.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Préfecture et publiée le :

16/09/2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (moins une abstention Mme Vauné (trésorière de l'école de Musique)),

ACCEPTE

La subvention de l'école de Musique d'un montant de 1 000 € correspondant à leur participation au financement des travaux de remplacement des portes acoustiques.



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Bayon,
Le Maire

